



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extrait des délibérations de la réunion du 3 mars 2022

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie, par téléconférence, le 3 mars 2022, en présence de :

- M. Denis BAVARD, membre associé ;
- Mme Marie-Claire BOZONNET, membre permanent ;
- Mme Edith CHATELAIS, membre permanent ;
- Mme Corinne ETAIX, membre permanent, présidente ;
- M. Noël JOUTEUR, chargé de mission ;
- Mme Sophie RAOUS, membre associé.

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 15 avril 2021 portant délégation en application de l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, de déléguer sa compétence à statuer comme suit :

Avis sur projets :

- 4359 – Extension du parc éolien existant SEPE Violette sur la commune de Clais (Seine-Maritime) : délégation donnée à M. Noël JOUTEUR, avec échéance au 24 mars 2022 ;
- 4349 – Aménagement de la zone ouest de la ZAC Eurochannel II dans le cadre de la DUP sur les communes de Dieppe et Martin-Eglise (Seine-Maritime) : délégation donnée à Mme Marie-Claire BOZONNET, avec échéance au 25 mars 2022 ;
- 4348 – Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Ferrière-au-Doyen (Orne) : délégation donnée à Mme Corinne ETAIX, avec échéance au 27 mars 2022.

Pour la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie,
la présidente,

Signé

Corinne ETAIX